Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE**
**SERVICE ÉCONOMIQUE**

# Veille de la situation économique et financière
***Du 7 au 18 mai 2018***

**Marchés**

| | Au 18/05 | Var vs 04/05 |
|---|---|---|
| EUR/CHF | 1,1753 | -1,7 % |
| USD/CHF | 0,9978 | -0,2 % |
| SMI | 8.940,46 | +0,4 % |
| Taux 10a | 0,099 % | +5pb |

**Chiffres-clé (glissement annuel)**
- Chômage (BIT) : 4,9 %
- Salaire brut médian 2016: 6.502 CHF
- Inflation (IPCH) avril : +0,4 %

## ECONOMIE

### Commerce : bilan du déplacement du conseiller fédéral Schneider-Ammann au Mercosur

Le Conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a tiré le bilan de son voyage au Mercosur du 29 avril au 5 mai 2018[1]. D'après le communiqué publié par le DEFR :

- « *le Conseiller Schneider-Ammann a souligné que le Mercosur et ses 260 millions de consommateurs constituent un marché très attractif pour la Suisse. Il s'est dit convaincu qu'un accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Association européenne de libre-échange peut contribuer au développement de l'attractivité commerciale et d'investissement de la Suisse dans cette région* » ;
- Pour l'économie suisse,
  - la réduction des droits de douane (7 % en moyenne avec des pointes à 35 %) pourrait représenter une économie de 206 Mions CHF pour les exportateurs suisses ;
  - « *le secteur agricole suisse devrait aussi profiter en exportant des spécialités de haute qualité, notamment fromagères* » ;
  - « *les échanges au sein de la délégation ont aussi permis de* » placer « *la discussion autour de l'ouverture du marché sur de nouvelles bases plus constructives qui aideront à trouver des compromis, notamment pour l'agriculture* » ;
- Concernant les pays du Mercosur, « *les différentes rencontres officielles ont montré que tous les pays du Mercosur sont déterminés à renforcer leur intégration dans le commerce mondial […] le voyage a montré que les pays du Mercosur disposent de produits agro-alimentaires qui répondent aux exigences et normes suisses* » (ex : interdiction des hormones de croissance dans la production de viande).

### Investissements étrangers: le Conseil fédéral propose le rejet deux motions parlementaires prévoyant l'instauration d'entités de contrôle des investissements étrangers directs

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter deux motions parlementaires relatives au contrôle des investissements étrangers (IDE) en Suisse. La première (18.3021), qui sera examinée lors de la session d'été (voir *infra*), demande la mise en place d'une autorité d'approbation chargée de contrôler les

[1] Voir veille précédente.

investissements directs étrangers dans des entreprises suisses et la seconde (18.3230) la création d'une entité de service public chargée de l'autorisation des reprises ou fusions d'entreprises « *revêtant une importance en termes de stratégie industrielle et dans lesquelles sont investis des capitaux étrangers sous la forme d'une participation* ».

Dans sa réponse, le Conseil fédéral estime qu'« *en pratiquant une politique d'ouverture à l'égard des investisseurs étrangers, la Suisse assure à sa place économique un afflux suffisant de capitaux et de savoir, contribuant ainsi non seulement à la valeur ajoutée, mais encore au maintien et à la création d'emplois […] il va sans dire que l'utilité incontestable de cette ouverture ne va pas sans un certain nombre de risques, liés notamment à la distorsion de la concurrence ou à la sécurité et à l'ordre public. Néanmoins les entreprises actives dans les secteurs critiques de la fourniture des prestations publiques sont protégées aujourd'hui déjà contre les opérations de rachat non souhaitées, par le fait que ces entreprises sont la propriété de l'Etat ou régies par des lois spéciales.*»

Selon le Conseil fédéral, « *afin que la place économique suisse poursuive sur la voie du succès, les entreprises doivent pouvoir procéder aux mutations structurelles nécessaires. Le Conseil fédéral a maintes fois exprimé par le passé son opposition à une politique industrielle, de nature à figer les structures* ». Le Conseil fédéral s'est néanmoins prononcé en faveur de l'adoption par le Conseil des Etats (qui ne s'est pas encore prononcé) d'un postulat (18.3376) demandant l'élaboration d'un rapport examinant les avantages et inconvénients de la mise en place d'une base légale permettant de contrôler les IDE dans les entreprises suisses.

## Îlot de cherté : le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative « pour des prix équitables » et proposera un contre-projet indirect

Le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative « Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) », affirmant que « *la principale revendication des initiants*[2] *est légitime, mais les mesures proposées manquent leur objectif et sont, dans l'ensemble, dommageables pour la place industrielle suisse* ». Le texte de l'initiative prévoit notamment d'élargir certaines dispositions du droit de la concurrence concernant les pratiques illicites pour les entreprises dominant le marché aux entreprises « *ayant une position dominante relative* ». D'après le communiqué de presse : « *le Conseil fédéral est d'avis que cette approche va trop loin et risquerait de compromettre la sécurité juridique, la liberté économique et, enfin, l'emploi.* »

Afin de remplir « *l'exigence principale* » de l'initiative – consistant selon le Conseil fédéral à « *renforcer la liberté d'achat des entreprises suisses à l'étranger pour faciliter les importations parallèles* » - le Conseil fédéral entend proposer un « *contre-projet indirect […] basé sur le concept de 'pouvoir de marché relatif'* » D'ici début juillet 2018, le DEFR « *étudiera de manière approfondie les possibilités* » de lutter ainsi « *de façon ciblée contre le cloisonnement du marché suisse* ».

Pour mémoire, suite au dépôt de l'initiative populaire, le Conseil fédéral a adopté des orientations ciblées visant à réduire le prix de certains biens importés (cf. veille de décembre 2017).

[2] Diminuer le prix des biens et services importés (cf. veille du 30 septembre 2017).

**Marchés publics : rapport sur les marchés publics passés par l'OFROU**

Selon son rapport annuel sur les marchés publics, l'Office fédéral des routes (OFROU) a réalisé 3.042 acquisitions en 2017, pour un montant total de plus de 1.4 Mrd CHF. 12% des marchés, représentant 75% du montant total des acquisitions, ont été attribués dans le cadre d'appel d'offres ouverts.

La majorité des marchés portaient sur des contrats d'entreprise[3] (74,2%) et des contrats de prestation et de planification (22,7%). Les contrats attribués à des entreprises étrangères, qui « *peuvent aussi participer aux appels d'offres ouverts* », ont représenté un montant total de 18,8 Mions CHF, soit 1,3% du montant total des adjudications. La grande majorité des contrats attribués à des entreprises étrangères (88,8%) étaient des contrats d'entreprise.

L'OFROU a conclu des contrats avec plus de 1.500 entreprises, dont près de 200 communautés de travail et communautés d'ingénieur, regroupant plusieurs entreprises. Le rapport précise en effet qu'« *une entreprise qui ne dispose pas de références […] peut s'associer à d'autres entreprises pour former une communauté de soumissionnaires […] ou assumer certaines tâches partielles en qualité de sous-traitante et obtenir ainsi de premières références. L'OFROU doit garantir une bonne exécution des projets, raison pour laquelle l'exigence d'une expérience dans des projets comparables est indispensable*. »

## FISCALITE

**EAR : transmission par le Conseil fédéral des projets d'arrêtés fédéraux relatifs à l'introduction de l'EAR avec Singapour, Hong Kong et d'autres places financières**

En transmettant ses projets d'arrêtés fédéraux, le Conseil fédéral demande au Parlement fédéral l'autorisation :

- de ratifier les accords sur l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers avec Singapour et Hong-Kong et propose de conserver l'option d'appliquer à l'avenir l'EAR sur la base de l'*Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers* (MCAA) vis-à-vis de ces deux places financières - qui ne l'ont pas signé à temps pour une mise en œuvre de l'EAR par ce biais en 2018/2019 ;
- afin d'harmoniser les conditions de concurrence dans le secteur financier, de mettre en œuvre l'EAR via l'accord multilatéral (MCAA) avec d'autres nouvelles places financières :
    - Vis-à-vis des places financières d'Anguilla, des Bahamas, de Bahreïn, du Koweït, de Nauru et du Qatar, le Conseil fédéral entend rendre l'EAR réciproque (ces États ou territoires fournissent des données à leurs partenaires, mais renoncent à s'en faire transmettre) ;
    - Vis-à-vis du Panama et des communes d'outre-mer des Pays-Bas caribéens (Bonaire, Saint-Eustache et Saba - qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'EAR UE-Suisse), il s'agit d'introduire l'EAR sur une base réciproque.

[3] Correspondant à la réalisation d'un ouvrage matériel.

Vis-à-vis de l'ensemble de ces Etats-partenaires, le Conseil fédéral propose d'appliquer l'EAR sur la base de l'*Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers* (MCAA).

**Projet fiscal 17 : la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) adopte à l'unanimité une proposition visant à faciliter l'acceptation de la réforme**

Cette proposition globale se compose, selon le communiqué de la CER-E, de quatre éléments :

- Compensation intégrale de l'impact social du Projet fiscal 17 (baisse de recettes fiscales à court terme) par une hausse de même ampleur des financements affectés à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), via les sources suivantes : augmentation du taux de cotisation ; attribution de l'intégralité des recettes du « *pour cent démographique* » de la TVA au fonds AVS ; augmentation de la contribution fédérale à l'AVS ;
- Réduction de l'assiette d'imposition des dividendes issus de participations qualifiées (au moins 10 %) plafonnée à 50 % (contre 30 % selon le projet du Conseil fédéral) ;
- Adaptation du principe de l'apport de capital au moyen de l'introduction d'une règle de remboursement (principe de proportionnalité) ;
- Non autorisation de la déduction pour autofinancement, sauf de manière facultative pour les cantons à forte fiscalité (art. 25abis LHID), auquel cas elle serait intégrée dans la limitation générale de la réduction fiscale (*cf. veille du 23 mars*).

## INNOVATION

**Recherche : visite d'une délégation suisse en Iran**

Une délégation suisse menée par le Secrétaire d'Etat à la Formation, la recherche et l'innovation et composée de représentants des universités, des hautes écoles spécialisées, d'instituts de recherche ainsi que du Fonds national suisse (FNS) s'est rendue en Iran afin de rencontrer des responsables et chercheurs issus d'universités iraniennes ainsi que le ministre iranien des Sciences, de la recherche et de la technologie et le vice-ministre iranien de la Santé et des formations médicales.

Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route pour l'approfondissement des relations entre les deux pays signée par le Président de la Confédération en 2016, visait à « *explorer les possibilités de coopération avec l'Iran* » dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

D'après le communiqué du Conseil fédéral, « *les relations entre la Suisse et l'Iran dans le secteur de la recherche sont bonnes mais restent modestes; l'Iran fait partie des pays prometteurs dans ce domaine*. » Entre 2013 et 2017, le FNS a financé 20 projets auxquels ont collaboré des chercheurs ou institutions iraniens, pour un montant total de 30 Mions CHF.

## Accès aux données publiques : premiers jalons de la politique de données du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adopté lors de sa séance du 9 mai les premiers éléments de sa politique d'accès aux données publiques :

- Le Département de l'économie de la formation et de la recherche examinera les mesures appropriées pour rendre accessibles les données de la recherche, en coopération avec des représentants des milieux universitaires et de la recherche ;
- L'Office fédéral de la justice se penchera sur la portabilité des données personnelles afin de formuler des propositions en 2020 ;
- L'Office fédéral de topographie révisera d'ici 2020 la stratégie pour l'information géographique et présentera des mesures de mise en œuvre ;
- La Poste, les CFF et Swisscom devront chaque année rendre compte à l'Office fédéral de la communication (OFCM) de leurs activités en matière de données ouvertes et publier les données concernées sur la plateforme *opendata.swiss* ;
- L'OFCM intègrera les éléments relatifs à la politique des données dans la stratégie du Conseil fédéral « Suisse numérique ».

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Suisse numérique », qui doit contribuer à faire de la Suisse « *un lieu de vie attrayant et un site économique et de recherche innovant et tourné vers l'avenir* ». La politique de données du Conseil fédéral vise à:

- Assurer l'accès aux données ouvertes en tant que matière première de l'économie et de la société numérique ;
- Mettre en place une base légale moderne et cohérence ;
- Assurer les conditions générales permettant à la Suisse « *de se positionner comme un lieu attractif pour la création de valeur au moyen des données* ».

## Traitement des données: ouverture d'un *data center* Google à Zurich

Après Microsoft au mois de mars[4], Google vient d'annoncer la création d'un centre de traitement des données à Zurich au premier semestre 2019. Des centres de données Google sont déjà implantés dans 5 pays d'Europe (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni et Finlande – en cours de construction). Google possède déjà un centre de recherche dédié au *machine learning* employant 2.400 personnes à Zurich ; il s'agit de son plus grand centre de recherche hors des Etats-Unis.

## Traitement de données : transfert des activités de traitement de données de Kaspersky

Kaspersky, entreprise russe spécialisée dans la commercialisation de logiciels antivirus, a annoncé le transfert d'une partie de ses activités de stockage et traitement des données et d'assemblage des logiciels à Zurich. En matière de stockage et de traitement de données, le transfert ne concernera dans un premier temps que les données des utilisateurs en Europe, Amérique du Nord, Australie, Japon, Corée du Sud et Singapour. Dans le cadre de son

[4] Cf veille du 23 mars 2018.

programme « *Global Transparency Initiative* », Kaspersky ouvrira également son premier Centre de transparence en Suisse.

**Industrie pharmaceutique : Debiopharm obtient la désignation « *Fast Track* » pour son traitement contre le cancer Debio 1347**

Le laboratoire pharmaceutique Debiopharm International SA a obtenu la désignation « *Fast Track* » de l'agence sanitaire américaine pour son traitement anti-cancéreux Debio 1347. Cette procédure accélérée permet de faciliter le développement de nouvelles thérapies contre des maladies graves en présence d'un besoin médical non satisfait. Debio 1347 est destiné au traitement des tumeurs non résécables ou métastasiques avec altération spécifique du gène FGFR.

Debiopharm International SA fait partie du groupe biopharmaceutique Debiopharm, basé à Lausanne, qui regroupe 5 entreprises actives dans les secteurs du développement de médicaments, des spécialités et des instruments de diagnostic médical.

**Industrie pharmaceutique : Novartis obtient l'approbation d'un traitement contre la migraine aux Etats-Unis**

Novartis a reçu une homologation des autorités sanitaires américaines (FDA) pour son médicament Aimovig destiné au traitement préventif des migraines. D'après le communiqué publié par Novartis, il s'agit du premier traitement bloquant le récepteur de peptide relié au gène calcitonine (CGRP-R), susceptible de jouer un rôle dans l'apparition de migraines, autorisé par la FDA. Une demande d'autorisation est en cours d'examen en Europe.

Le traitement a été développé en collaboration avec l'entreprise américaine de biotechnologies médicales Amgen. Les deux entreprises collaborent depuis 2015 au développement de traitement pour les migraines et la maladie d'Alzheimer. Aimovig sera co-commercialisé aux Etats-Unis, Amgen bénéficiant des droits exclusifs de commercialisation au Japon et Novartis dans le reste du monde.

**Mobilité : test des véhicules autonomes du consortium européen AVENUE**

Le consortium européen AVENUE (« *Autonomous vehicles to evolve to a new urban experience* ») a annoncé la réalisation prochaine de tests d'un service de véhicules autonomes. Les essais seront effectués au moyen d'une flotte de véhicules de tailles différentes, pouvant transporter entre 4 et 12 passagers. L'objectif est de desservir les espaces péri-urbains, peu desservis à l'heure actuelle par les transports en commun et d'analyser les besoins des différentes catégories d'usagers ainsi que les obstacles au développement d'un service de transport autonome. Les Transports publics genevois, partie prenante du projet, ont acquis un véhicule autonome en août 2017 et travaillent à sa mise en service expérimentale.

Le Consortium AVENUE, porté par l'Université de Genève, réunit 16 partenaires issus du monde académique, industriel et des transports publics. L'objectif du projet est d'étudier trois dimensions de la mobilité: la conduite autonome, l'optimisation des itinéraires et les options des véhicules (e.g. réalité augmentée sur les vitres). Il dispose d'un budget total de 22 Mions EUR, donc 16 ont été financés par le programme européen de Horizon 2020.

**Mobilité: création d'une association pour le développement d'un réseau de distribution de l'hydrogène dans les stations-service suisses**

Les entreprises suisses Coop, Coop Mineraloel, Migros, Migrol, Avia, Agrola et Fenaco ont annoncé la création d'une association visant à promouvoir la création d'un réseau national de stations-service proposant de l'hydrogène. L'association servira de point de contact, notamment pour la définition des standards en matière de production, de véhicules et de stations-service. Selon le communiqué de presse conjoint, « *en l'absence d'une infrastructure de stations-service, cette technologie n'a pas encore pu percer. C'est ce que les entreprises associées veulent désormais changer* ».

D'après le communiqué, les sept entreprises, qui possèdent au total une flotte d'environ 1.700 poids lourds et exploitent plus de 1.500 stations-service, « *sont en mesure de gérer conjointement le développement d'une infrastructure de distribution d'hydrogène à l'échelon nationale* » à l'horizon 2023. Les entreprises entendent distribuer de l'hydrogène issu de sources d'énergie renouvelables.

## SECTEUR FINANCIER

**Conditions-cadre de la place financière suisse : le Département fédéral des finances examine des propositions de réformes issues du *Forum sur la politique en matière de marchés financiers***

Le Conseil fédéral a été informé des travaux menés par le *Forum sur la politique en matière de marchés financiers* - organe de consultation et d'information des autorités et du secteur privé placé sous la direction du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) - sur les possibilités pour renforcer la compétitivité de la place financière suisse face à la concurrence accrue entre les divers centres financiers.

Le *Forum* a analysé, sous l'angle de leur efficacité et de leur applicabilité, diverses mesures portant sur « *la réglementation, la surveillance, le marché des capitaux, la gestion des actifs, la prévoyance et les marchés futurs* », mais le *Forum* n'est pas toujours parvenu à un consensus pour chacune des mesures proposées. Un grand nombre de ces propositions font l'objet de projets de réforme et de travaux en cours. « *Elles concernent en particulier l'impôt anticipé, les droits de timbre, l'accès aux marchés et le processus de réglementation* ».

Le Département fédéral des finances (DFF) examine avec les acteurs du secteur privé les diverses mesures proposées, en particulier :

- « *les avantages, les inconvénients et les conditions pour développer un marché de la titrisation en Suisse* » ;
- « *la possibilité d'élaborer de bonnes pratiques en matière de financement durable des transactions commerciales* ».

Le DFF examine de son côté :

- « *une proposition visant à créer une nouvelle catégorie de placements collectifs de capitaux qui ne seraient pas soumis à approbation* » ;
- « *la qualification juridique des applications de la technologie blockchain* ».

**Crypto-finance : le Conseil fédéral est favorable à la conduite d'une étude sur les risques et les opportunités de lancer une cryptomonnaie soutenue par la Confédération**

Le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'un postulat proposant de le charger de faire « *le point sur la faisabilité et les enjeux de la création d'un cryptofranc* », déposé par le conseiller national socialiste Cédric Wermuth. Le postulat mentionne diverses problématiques (fossé numérique par rapport aux cryptomonnaies privées, durabilité écologique et sociale, insécurité et volatilité des marchés concernés, avenir de l'infrastructure transactionnelle) et rappelle que la Banque de Suède a publié en septembre 2017 un rapport consacré à un projet d'"*e-couronne*". L'adoption ou non du postulat sera déterminée par le Conseil national en plénière.

Dans sa position sur le postulat, le Conseil fédéral indique être « *conscient des défis majeurs que poserait l'utilisation d'un e-franc, tant du point de vue du droit que de celui de la politique monétaire. Il propose d'accepter le postulat Wermuth pour évaluer les chances et les risques d'un e-franc et clarifier les éléments légaux, économiques et financiers ayant trait au e-franc. Le rapport établi permettra également de répondre dans le détail aux questions de l'interpellation 18.3272 Barazzone sur le même sujet* ».

Le 5 avril, Andréa Maechler, membre de la Direction générale et cheffe du 3ème département de la BNS, avait affirmé, dans un discours sur le potentiel de la « *blockchain* » dans le secteur financier :

- Que les crypto-monnaies ne remplissent pas suffisamment les fonctions économiques de la monnaie pour être considérées comme telles ;
- Etre opposée à la création d'un « *franc cryptographique* » impliquant la BNS, estimant que « *les avantages en seraient faibles, et les risques dans le domaine de la stabilité financière, incalculables, car le système à deux niveaux qui a fait ses preuves jusqu'ici serait remis en question* » (cf. veille du 6 avril).

**Systèmes de paiement : projet d'acquisition de SIX Payment Services par Atos**

Atos a annoncé la signature par sa filiale *Worldline* d'un accord avec le groupe suisse d'infrastructures de marchés financiers SIX pour l'acquisition de la division de services de paiement (*SIX Payment Services*) de celui-ci pour 2,75 Mds CHF.

A l'issue de la transaction, espérée au T4 2018, ATOS détiendrait 51 % de Worldline, dont SIX serait le 2ème actionnaire.

**Banque : UBS est la première banque étrangère à avoir demandé à porter sa participation à plus de 50 % dans une coentreprise en Chine**

Suite à la publication par la *China Securities Regulatory Commission* (CSRC) de nouveaux règlements permettant à des entreprises étrangères de prendre un intérêt majoritaire dans leurs coentreprises en Chine continentale, UBS est devenu la première banque étrangère à formuler une telle demande, pour porter sa participation dans UBS Securities à 51 % (contre 25 % actuellement).

La CSRC a en outre étendu les segments de marchés ouverts aux coentreprises de courtage partiellement étrangères, au-delà des seules activités de banque d'investissement.

**Fintech / Crypto-finance : une jeune pousse zougoise lance une phase test d'émission et distribution de billets de bitcoin**

La jeune pousse zougoise Tangem, également présente à Singapour, a lancé une plateforme intelligente de billets de bitcoins visant à proposer des billets en bitcoins. Dans une phase test, Tangem s'est fixé l'objectif de produire 10 000 « *billets* » pour différents partenaires et distributeurs dans le monde, et propose des billets de 0,01 bitcoin et de 0,05 bitcoin dans un magasin à Singapour.

Le communiqué affirme que :

- la société cherche à améliorer « *la simplicité et la sécurité dans l'acquisition, la détention et la circulation des cryptomonnaies aussi bien pour les utilisateurs sophistiqués que les nouveaux* » ;
- le billet répond aux standards de sécurité, Tangem ayant – selon le communiqué - partagé le code source avec le groupe suisse Kudelski pour un audit complet du processus de sécurité ;
- le billet, produit en Corée du Sud et en Chine, dispose d'une puce fabriquée par Samsung Semiconductor ;
- la R&D est conduite en Russie, à Taïwan et en Israël.

Le communiqué ne précise pas comment pourraient s'effectuer les échanges avec ces billets.

**Fintech / crypto-finance : lancement d'une Maison de la blockchain au Liechtenstein**

Au Liechtenstein, une « *Maison de la blockchain* » créée par la société de blockchain *æternity* (proposant une technologie blockchain de nouvelle génération) et le cabinet d'avocats *NÄGELE Attorneys at Law* a été inaugurée à Vaduz suite à un discours du Premier ministre liechtensteinois, Adrian Hasler. La Maison de la blockchain fournit un espace de développement de projets relatifs à la blockchain, dont 10 ont été immédiatement lancés suite à son inauguration.

## SECTEURS NON FINANCIERS

**Agriculture : adoption par le Conseil fédéral d'un rapport concluant à l'absence de danger de l'exposition au glyphosate par le biais de l'alimentation**

Le Conseil fédéral a adopté un rapport établi par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) en réponse à un postulat parlementaire sur le glyphosate. Le rapport, élaboré sur la base de l'analyse de 243 échantillons de denrées alimentaires, affirme que « *l'OSAV […] estime que le risque cancérogène du glyphosate présent dans l'alimentation est négligeable, dès lors que l'utilisation de cette substance est conforme aux prescriptions.* »

Le rapport conclut qu'« *une interdiction totale de l'utilisation du glyphosate en Suisse n'entraînerait qu'une modification marginale de l'exposition de la population suisse à cette substance, car les quantités de résidus présentes dans les denrées alimentaires suisses sont négligeables.* ». Le Conseil fédéral avait déjà rejeté en novembre 2017 une motion du groupe des Verts demandant une interdiction du glyphosate jusqu'en 2022. 71 produits à base de glyphosate sont actuellement autorisés en Suisse et l'utilisation du glyphosate dans la phase précédant la récolte y est interdite. Pour les produits importés, la Suisse applique les mêmes limites maximales de résidus que l'UE.

Pour rappel, le Centre international pour la recherche sur le cancer, rattaché à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a classé le glyphosate dans la catégorie des agents « *probablement cancérigènes pour l'homme* » (catégorie 2A)[5] en mars 2015. L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et diverses autres agences sanitaires l'ont classé comme non cancérigène. En novembre 2017, l'UE a délivré une nouvelle autorisation du glyphosate pour une durée de 5 ans.

## Agriculture : statistiques du secteur agricole suisse

D'après les données publiées par l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2017, la Suisse comptait 51.620 exploitations agricoles, employant 153.900 personnes et utilisant une surface agricole utile (SAU) de 1,05 Mions ha. Si le nombre d'exploitations a reculé de 1% entre 2016 et 2017, la SAU par exploitation a progressé, pour atteindre 20,6 ha.

La part d'exploitations en production biologique a augmenté de 5%, pour s'établir à 12,9% en 2017. 63% d'entre elles sont situées en zone de montagne. L'agriculture biologique représente désormais 14% de la SAU.

Les céréales demeurent la culture dominante, occupant 36% des terres arables – lesquelles représentent 38% de la SAU. En ce qui concerne l'élevage, les cheptels de vaches laitières et de porcs ont reculé par rapport à 2016 (-1% dans les deux cas), tandis que les effectifs du cheptel bovin à viande, de la volaille et du cheptel ovin ont progressé (respectivement +2%, +4% et +1%).

## Santé : adoption par le Conseil fédéral du message sur la révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie

Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LMAl). Les principales mesures du projet de loi sont les suivantes :

- le conditionnement pour les personnes exerçant une profession médicale ou de santé de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) au respect des conditions d'exercice de ces professions ;
- la mise en place d'une procédure formelle d'admission, dont le Conseil fédéral pourra préciser les modalités, afin de garantir la qualité et l'économicité des prestations de soins ;
- la possibilité pour les cantons de fixer des plafonds d'admission pour certaines spécialités médicales dans des régions définies. Pour rappel, en décembre 2015, le Parlement a refusé

[5] Le Centre définit 4 groupes (de 1 à 4) correspondant à des degrés d'indication de cancérogénicité pour l'être humain, 1 correspondant à agent cancérigène à 4 à un agent qui n'est probablement pas cancérigène.

une réglementation définitive des admissions, mais a prorogé en juin 2016 une limitation provisoire des admissions jusqu'en été 2019, actuellement en vigueur dans 22 cantons.

D'après le communiqué de presse : « *le Conseil fédéral considère […] la nouvelle réglementation comme une étape importante vers le financement uniforme des prestations stationnaires et ambulatoires, comme c'est discuté actuellement au Parlement. L'objectif du Conseil fédéral est de développer rapidement un nouveau modèle de financement*. »

## Industrie agroalimentaire : Nestlé conclut un accord de licence avec Starbucks

Nestlé a annoncé un accord avec Starbucks portant sur l'acquisition des droits perpétuels sur la commercialisation des produits de consommation et de restauration Starbucks[6], pour un montant total de 7,15 Mrds USD. La conclusion de l'accord – « *sujet à l'approbation des organismes de réglementation habituels* » - est espérée par les parties fin 2018.

L'activité de Starbucks qui sera cédée à Nestlé représente un chiffre d'affaires annuel de 2 Mrds USD ; 500 salariés de Starbucks rejoindront Nestlé, sans impact sur la localisation des activités.

Selon le communiqué de presse, cet accord représente de nouvelles opportunités de croissance pour Nestlé, notamment en Amérique du Nord, où Starbucks occupe une position de leader dans les activités haut de gamme de café torréfié moulu et en capsules. D'après le PDG de Starbucks, cet accord « *apportera l'expérience Starbucks dans les foyers de millions d'autres personnes dans le monde grâce à la portée et à la réputation de Nestlé* ». Le CEO de Nestlé a quant à lui affirmé que l'accord constitue « *une étape importante pour nos activités de café, la plus grande des catégories à forte croissance de Nestlé* ».

## Construction : accord entre Sika, Saint-Gobain et la famille Burkard

Un accord a été trouvé entre l'entreprise suisse de chimie de la construction Sika, le groupe français de construction Saint-Gobain et la famille Burkard, héritière du fondateur et actionnaire (minoritaire en actions mais majoritaire en droits de vote) de Sika par le biais de la société Schenker-Winkler Holding AG.

Selon le communiqué de presse publié par Saint-Gobain, aux termes de l'accord :

- « *La Compagne de Saint-Gobain (Saint-Gobain) annonce avoir acquis Schenker-Winkler Holding AG (SWH) auprès de la famille Burkard.*
- *Saint-Gobain/SWH a cédé 6,97% du capital de Sika AG (Sika) à Sika pour un montant total de 2,08 milliards de francs suisses.*
- *Saint-Gobain s'engage à conserver, à travers SWH, une participation de 10,75% dans Sika pour une durée minimale de 2 ans.*
- *Sika va convoquer une assemblée générale d'actionnaires en vue de créer une catégorie unique d'actions, de supprimer la clause statutaire d'*opt-out *et la limitation statutaire des titres à 5% et d'annuler les 6,97% d'actions acquises auprès de SWH.*
- *Les parties mettent fin à l'ensemble des procédures judiciaires en cours.*
- *Sika et Saint-Gobain souhaitent étendre leurs relations existantes* ».

[6] La transaction exclut les produits prêts-à-boire, ainsi que toutes les ventes de produits réalisées dans les salons de café Starbucks.

« *Paul Hälg, Président du Conseil d'administration de Sika et Paul Schuler, Directeur Général de Sika ont déclaré : 'le conseil d'administration et le comité de direction de Sika saluent cette issue positive. Cette solution permet d'amorcer un nouveau chapitre de notre réussite'.*

*[…] Urs F. Burkard, porte-parole de la famille Burkard, a déclaré :'Nous sommes ravis que Saint-Gobain, client significatif de Sika, soit désormais le premier actionnaire de la société. La solution agréée entre les parties est respectueuse des intérêts de l'ensemble des actionnaires et constitue une base solide pour soutenir la croissance et la prospérité à long terme de Sika'.*

*Pierre-André de Chalendar, Président-Directeur Général de Saint-Gobain, a déclaré : 'C'est une issue très positive, tant d'un point de vue financier que stratégique. Nous dégageons un résultat net positif de plus de 600 millions d'euros pour nos actionnaires. Nous conservons également une participation minoritaire dans une belle société et allons accroître la collaboration entre les deux groupes'.* »

## ACTUALITE POLITIQUE ET SOCIALE

**Programme économique et financier de la session parlementaire d'été (28 mai - 15 juin)**

| Date | Conseil national | Conseil des Etats |
|---|---|---|
| 28/05 | | Organisation infrastructure ferroviaire |
| 29/05 | Lois sur les services financiers et les établissements financiers<br>Loi sur l'impôt anticipé<br>Motion renforcement de la protection échange automatique de renseignements comptes financiers | Motion parl. Harmonisation procédure en cas de violation procédure d'annonce<br><br>Motion surveillance investissements étrangers |
| 30/05 | Initiative pop. Autodétermination | Loi prestations complémentaires<br>Loi analyse génétique humaine<br>Motion adaptation tarifs médicaux<br>Initiative parl. Fonds prévoyance vieillesse<br>Message sur l'armée 2018 |
| 31/05 | Compte d'Etat 2017<br>Budget 2018 | Motion approvisionnement matières premières |
| 4/06 | Rapport politique agricole<br>Postulat effets du système de protection douanière<br>Motion développement recherche agroalimentaire | *Lois sur les services financiers et les établissements financiers (ev.)*<br>Compte d'Etat 2017<br>Budget 2018 |
| 05/06 | Motion banques d'importance systémique | Motion parl. Postfinance étrangers |
| 06/06 | Initiative pop. Autodétermination | Rapport Conseil fédéral Cassis de Dijon<br>Motion parl. Contrôle investissements<br>Postulat investisseurs étrangers<br>Initiative parl. volumes production laitière<br>Initiative parl. Gestion volumes et prix lait<br>Motion parl. Gestion des quantités laitières |
| 07/06 | Motion Mesures concernant la reprise et le recyclage des appareils électriques et électroniques | Projet fiscal 17<br>Motion promouvoir innovation PME |

| | | |
|---|---|---|
| | Motion exportateurs de bois suisses | Initiative parl. Simplifier TVA « packages »<br>Motion frein à l'endettement<br>Motion introduction du trust en droit suisse |
| 12/06 | Révision loi protection des données<br>Initiative cant. Pour une agriculture suisse sans génie génétique | |
| 13/06 | Révision loi sur les marchés publics<br>Approbation accord OMC marchés publics<br>Rapport Conseil fédéral impôt à l'étranger<br>Motion dépolitiser paramètres techniques LPP<br>Initiative parl. Retrait des paramètres techniques de la LPP | |
| 14/06 | Droit de la société anonyme<br>Droit de la société anonyme et droit comptable | Postulat ligne ferroviaire Bâle-Bienne<br>Postulat valeurs limites doses centrales nucléaires<br>Initiative parl. Changement de caisse AM |
| 15/06 | Initiative parl. Transparence et qualité de l'offre de soins<br>**Votes finaux** | **Votes finaux** |

## Politique : interview du Président de la Confédération

Lors d'une interview accordée au quotidien *NZZ*, le Président de la Confédération Alain Berset a évoqué différents dossiers politiques :

- Réforme de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) :
  - A. Berset a affirmé qu'il est nécessaire pour la Suisse d'« *accepter des réalités désagréables* », à savoir que le maintien du niveau des pensions et la stabilisation de l'AVS requerront de trouver des financements supplémentaires ;
  - Selon les chiffres avancés par le Président de la Confédération, 84 Mrds CHF supplémentaires devront être trouvés afin de couvrir les dépenses du fonds de compensation AVS d'ici 2033 (en vertu de l'art. 107 de la loi fédérale sur l'AVS, le fonds ne doit pas « *tomber au-dessous du montant des dépenses annuelles* ») afin de faire face à une augmentation de 50% du nombre de retraités.
  - Selon A. Berset, l'augmentation du taux de la TVA trouverait « *un certain soutien* » dans la population, alors que l'augmentation de l'âge de départ à la retraite serait plus problématique ; en matière d'âge de départ à la retraite, l'objectif devrait plutôt être d'inciter les travailleurs à repousser volontairement leur départ à la retraite;
- Système de santé : le Conseil fédéral propose un budget général et un plafonnement des coûts afin d'atténuer la croissance des coûts de l'ensemble de santé et d'éviter un report des dépenses du secteur stationnaire vers le secteur ambulatoire ;
- Relations Suisse-UE :
  - A. Berset a rappelé que les mesures d'accompagnement sont « *essentielles pour la prospérité [de la Suisse] et protègent [son] marché du travail* » et jouent un rôle dans les « *majorités politiques* »;
  - le Conseil fédéral devrait tirer un bilan des négociations techniques avant l'été 2018, afin de décider de la marche à suivre. [7]

[7] Traductions de l'allemand.

**Immigration : révision de l'ordonnance sur la libre-circulation afin de maintenir le contingent d'autorisations de séjour (permis B) pour les ressortissants bulgares et roumains en Suisse**

Le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur l'introduction de la libre circulation des personnes afin de maintenir le contingent d'autorisations de séjour (permis B) pour les travailleurs en provenance de Bulgarie et de Roumanie, suite à sa décision du 18 avril 2018[8]. L'accord de libre-circulation des personnes avec l'UE (ALCP) contient une clause permettant à la Suisse de maintenir pendant cinq ans au maximum des contingents d'autorisations de séjour pour les ressortissants bulgares et roumains, sous conditions de dépassement des seuils prévus dans l'accord. Introduit au 1er juin 2017 pour une durée de un an, le contingent annuel de 996 autorisations de séjour (permis B) pour les ressortissants bulgares et roumains venant travailler en Suisse sera donc renouvelé pour une durée d'une année à compter du 1er juin 2018.

Le seuil fixé dans l'ALCP n'étant pas atteint pour l'instant pour les autorisations de courte durée (permis L), le contingent pour ce type de permis ne devrait pas être réintroduit. Si le seuil était atteint avant fin mai 2018, ce que le Conseil fédéral juge « *peu probable* », le Conseil procéderait à une nouvelle révision de l'ordonnance.

[8] Cf veille du 20 avril 2018.